

## La RD Congo et la problématique de ses réformes administratives

### [ The Democratic Republic of Congo and the administrative reforms' issue ]

*Kaya Nyembo Michael*

Département des sciences commerciales et informatique de gestion, ISP Lubumbashi, RD Congo

Copyright © 2022 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** In this present work, we want to do an autopsy of the various administrative divisions or reforms operated in the DRC since its accession to independence and its results on the ground and take a critical look at what was in its administrative organization before its independence.

**KEYWORDS:** division, administrative organization, centralization, decentralization, deconcentration.

**RESUME:** Dans ce présent travail, nous voulons faire l'autopsie des différents découpages ou réformes administratives opérées en RDC depuis son accession à l'indépendance et ses résultats sur terrain et jeter un regard critique sur ce qui était de son organisation administrative avant son indépendance.

**MOTS-CLEFS:** découpage, organisation administrative, centralisation, décentralisation, déconcentration.

#### 1 INTRODUCTION

Depuis l'accession de la République démocratique du Congo à son indépendance et même bien avant cela, la RDC à connue autant des subdivisions administratives, parfois on a procédé au découpage, parfois à l'unification et eu égard à ce qui précède on se demande pour quel fin car pour plus d'une personne cela dénote d'un certain tâtonnement de la part des autorités politico-administratives du fait que nonobstant ces différentes opérations administratives la RDC n'a jamais abouti au résultats escomptés et cela nous pousse à crié à l'amateurisme.

Certes, le découpage est opéré toujours dans le but de rapprocher les gouvernants de leurs gouvernés afin de booster un certain développement mais hélas, depuis ces différents découpages opérés en RDC aucun développement n'est enregistré et cela appuie la thèse d'un certain tâtonnement.

#### 2 PROBLEMATIQUE

Compte tenu de ce tableau sombre qui vient d'être élucidé, on peut se poser la question de savoir : A quoi servirait-il ces différents découpages opérés en RDC au vu de la situation socio-économique sur terrain ? Pourquoi faire éclater les provinces sachant que les nouvelles provinces n'auront pas les moyens de leurs politiques ? Ne ditons pas que sans moyen pas moyen ?

#### 3 THEORIES FONDAMENTALES EN MATIERE D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Il est à noter qu'il existe deux conceptions opposées en matière d'organisation administrative, il s'agit de la centralisation et de la décentralisation.

### 3.1 LA CENTRALISATION

La centralisation est une technique d'organisation administrative dans laquelle toute l'action exécutoire est exercée au nom et pour le compte d'une personne morale de droit public qui est l'Etat par des agents qui ne relèvent que de lui et dans un État centralisé, le gouvernement assure à lui seul la gestion de tous les services publics.

#### 3.1.1 CRITERES DE LA CENTRALISATION

- Dans la centralisation, le pouvoir hiérarchique des autorités centrales s'exerce sur tous les services c'est-à-dire que les autorités centrales peuvent donner des ordres aux agents qui leur sont subordonnés et peuvent même reformuler leurs décisions dans le cas échéant, reformuler leurs décisions et se substituer à eux.
- Les services centralisés n'ont pas une personnalité juridique distincte de celle de l'État.
- Il n'existe pas des collectivités dotées d'une vie juridique propre car on rencontre simplement des circonscriptions administratives créées par l'État en vue d'une implantation rationnelle de ses services.

#### 3.1.2 AVANTAGES DE LA CENTRALISATION

- Avec la centralisation il y a une très forte unité, étant donné que toute l'action exécutive est exercée au nom et pour le compte d'une personne morale de droit public qui est l'Etat
- Une très forte unité et cohésion

#### 3.1.3 INCONVENIENTS DE LA CENTRALISATION

- Les administrations sont encombrées par les examens de nombreuses questions d'intérêts locale et cela occasionne la lourdeur dans la mesure où l'Etat étant la seule personne de droit public. Il est donc appelé dans le cas échéant de répondre à chaque problème qui concerne les circonscriptions locales et les administrés ont comme impression que le gouvernement exerce une certaine dictature car ne tenant pas compte de leurs avis.

### 3.2 LA DECONCENTRATION

Il sied noter que la décentralisation à l'état pure n'existe pas c'est pourquoi cette dernière se fait toujours accompagnée d'une certaine déconcentration.

La déconcentration est donc une opération par laquelle l'Etat tout en continuant à assurer seul la marche de l'administration, confie à des agents locaux placés sous les ordres directs le pouvoir de décision pour certaines affaires d'intérêt local.

### 3.3 LA DECENTRALISATION

Elle est une technique d'organisation administrative dans laquelle l'administration se trouve entre les mains de plusieurs personnes morales de droit public qui bénéficient par rapport à l'état d'une certaine autonomie pour l'exercice de leur pouvoir.

#### 3.3.1 FORMES DE DÉCENTRALISATION

La décentralisation a deux formes à savoir : la décentralisation territoriale et la décentralisation par service.

- La décentralisation territoriale

Elle est celle qui consiste à confier la gestion de certains services à des collectivités locales dotées de la personnalité morale.

- La décentralisation par service

Elle est celle qui consiste à doter à un service public la personnalité morale et de manière à lui confier une certaine indépendance par rapport à la collectivité qui l'a créé.

### 3.3.2 CRITÈRES DE LA DÉCENTRALISATION

- Les autorités locales d'une collectivité décentralisée sont élues par la population
- Il y a autonomie organique car les agents du service public décentralisé se voient reconnaître un propre pouvoir de décision.
- Le pouvoir public qui a créé le service et les autorités centrales ne peuvent leurs données des ordres ni reformulé leur décision ni moins encore se substituer eux.
- Les autorités locales ne sont plus soumises au pouvoir hiérarchique mais plutôt à un contrôle de tutelle qui est juste un droit de regard.

### 3.3.3 AVANTAGES DE LA DÉCENTRALISATION

- Adaptation des services locaux au besoin et aspirations de la collectivité décentralisée.
- Désencombrement des administrations centrales

### 3.3.4 INCONVÉNIENTS

- Risques d'anarchie en raison des rivalités locales d'une part et la tendance à faire prévaloir les intérêts locaux sur les intérêts nationales.
- Dépenses de fonctionnement superflues et plus onéreuse.

### PERSONNES MORALES

Selon A. BUTTENGENBACH, les personnes morales sont des entités sociales reconnues par le droit et apte à être comme des personnes physiques sujet ou titulaire de droit.

### DECOUPAGE

Le découpage est une technique qui consiste à diviser un tout en partie et de délimiter les parties à l'intérieur d'un tout. Ou c'est le fait de découper tout simplement.

## 4 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'EIC

Dans le but de bien vouloir faire comprendre l'organisation administrative de la RDC, il sera d'abord question de survoler les différentes organisations administratives opérées à l'époque de l'EIC, du Congo belge, et par Ricochet, chuter avec celle de la troisième république.

Pour la petite histoire, il sied de noter que l'EIC d'abord et en suite le Congo belge avait été un ÉTAT unitaire bcp plus centralisé que décentralisé. Après l'indépendance, le pays va connaître respectivement le fédéralisme par la loi fondamentale et la constitution de Luluaburg. La fédération par le projet de la constitution non finalisée de Tshombe à Tananarive et finalement la décentralisation vunduawe du 25 février 1982.

En 1888, deux ans après que Leopold aie gagné sa part du gâteau à la conférence de Berlin, on a procédé à la première subdivision administrative qui a donné naissance à 11 Districts qui sont:

1. Banana
2. Matadi
3. Cataractes
4. Stanley pool
5. Stanley falls
6. Kasai
7. Ubangui
8. Uele
9. Lualaba

10. Awini
11. Boma

En 1895, l'EIC est passé de 11 à 15 districts qui sont:

Boma, banana, Matadi, cataractes, Stanley pool, kwango, lac léopard II, Équateur, ubangui, bangala, uele, aruwini, Stanley falls, Lualaba, et Kasai.

Comme nous l'avions souligné, ci-haut que l'EIC correspond l'actuel RDC. Il était un territoire sur lequel le roi des Belges exerçait une autorité ou souveraineté des faits

Léopold II a commencé à nourrir les ambitions colonialistes à l'égard du Congo depuis 1877 et a requis d'une reconnaissance internationale à l'issue de la conférence de Berlin.

Sous le contrôle de l'administration l'EIC avait connu un développement inédit : construction des voies ferrées, routes, bateaux...

L'organisation administrative de l'EIC comprenait deux niveaux à savoir : le niveau métropolitain et le niveau Local.

Pour clôturer avec ce point, il sied de rappeler que la première subdivision administrative s'est opérée en 1888 et quelques temps après, on a compris que les territoires étaient vastes voilà pourquoi on est parti de 11 à 15 districts vers les années 1895

## 5 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU CONGO BELGE

A ce niveau nous avons deux grandes périodes, celle de 1908-1957 et celle de 1957-1960 et il ya deux éléments à la base de cette distinction car la première période est marquée par la présence d'un cadre juridique qui définit le fonctionnement et l'organisation administrative de l'Etat qu'on a appelé, charte coloniale donc le Congo belge est configuré comme une personne morale de droit public et non comme pendant l'EIC ou le Congo était considéré comme un bien privé.

La deuxième période est caractérisée par une gestion administrative caractérisé par une ségrégation administrative, il y avait des Institutions administratives européenne et indigènes.

En 1914, il y a eu une réforme administrative, le Congo belge est passé de 11 districts hérité de l'EIC à 22 districts, et pendant ce temps il y avait un gouvernement général qui siégeaient à Boma.

Voici la liste de 22 districts:

1. Aruwini
2. Bangala
3. Bascongo
4. Maniema
5. Bas uele
6. Équateur
7. Haut luapula
8. Haut uele
9. Ituri
10. Kasai
11. Kivu
12. Kwango
13. Lac Léopold II
14. Lomami
15. Lowa
16. Lulonga
17. Maniema
18. ... etc.

Comme est toujours, les autorités ayant constaté qu'il y avait des territoires plus vastes, ils ont ainsi procédé à ce énième découpage...

Le premier découpage du Congo belge a donc eu lieu en 1914

En 1926, le Congo belge, toujours par le soucis de rendre l'administration plus près des administrés, les autorités de l'époque ont procédé par la fusion de certains districts pour enfin donné naissance aux provinces que voici :

1. Congo Kasai
2. Équateur
3. Katanga
4. Province orientale

En 1935, ayant constaté qu'il y avait des provinces plus vastes et donc la gestion commencer a posé et ils ont procédé à une autre subdivision administrative qui a enfin donné naissance a six provinces une Voici:

1. Coquilhatville
2. Elisabeth fille
3. Constermansville
4. Léopold ville
5. Lusambo
6. Stanley ville

En dehors de provinces, il ya eu aussi l'existence des villes dans les années 1941.

## **6 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA PREMIERE REPUBLIQUE**

Après l'accession du Congo à indépendance, le Congo à connu une autre organisation administrative qui a permis au pays de passer de 6 Provinces à 21 provinces et cela consacré par la constitution de luluaburg.

Voici les 21 provinces lors de la première république :

1. Congo Centrale
2. Haut-congo
3. Kasai oriental
4. Kibali ituri
5. Kivu
6. Kwango
7. Léopold ville
8. Lomami
9. Lualaba
10. Luluaburg
11. Mai-ndombe
12. Maniema
13. Moyen-congo
14. Nord-katanga
15. Nord-Kivu
16. Sankuru
17. Sud-kasai
18. Ubangi
19. Unité kasaienne
20. Uele
21. Aruwini

En 1966, une opération administrative est faite en réunifiant d'autres provinces c'est ainsi que le Congo est passé de 21 provinces à huit :

1. Bandundu
2. Congo Central
3. Équateur
4. Province orientale
5. Kasai-oriental
6. Kasai-occidental
7. Kivu
8. Katanga

## 7 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA DEUXIEME REPUBLIQUE

La deuxième république est marquée par un vent qu'on a appelé zaïrianisation.

Pendant cette période, le maréchal a procédé au changement de nom de toutes provinces qui existaient à l'époque. Ainsi, en 1971, la province du Katanga devient le SHABA, le Congo Central devient le bas-zaïre et la province orientale devient la province du haut-zaïre.

En 1988, la province du Kivu est éclatée en trois et a donné naissance à la province du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema et voilà qui a permis le pays de passer de 8 à 11 provinces que voici :

SHABA, provinces orientale, nord et sud Kivu...

Ainsi, en 1997 lors de l'arrivée du AFDL au pouvoir, le nouveau régime va procéder à la débaptisation des provinces c'est ainsi la province du SHABA redevient le Katanga, le bas Zaïre devient le Bas-Congo, la province du haut-zaïre devient la province orientale...

Voici les 11 provinces :

1. Bandundu
2. Bas-congo
3. Équateur
4. Kasai-occidental
5. Kasai-oriental
6. Province du katanga
7. Maniema
8. Nord-Kivu
9. Sud-kivu
10. Province orientale
11. Kinshasa

## 8 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA TROISIEME REPUBLIQUE

Les provinces constituent la première subdivision administrative de la République démocratique du Congo. Le pays est découpé depuis 2015 en 26 provinces avec une capitale provinciale pour chacune.

Il sied de noter que le Congo a changé à plusieurs fois les noms depuis son accession à l'indépendance en 1960.

La République démocratique du Congo 1960-1971, Zaïre 1971-1997, puis république démocratique du Congo avec la chute du maréchal et l'arrivée de LD KABILA.

En 2006, Joseph kabila promulgue la constitution de la 3e république qui a mis en place un État unitaire fortement décentralisé avec à son sein 26 provinces.

Les 11 provinces ont laissé place à 26 autres provinces autonome.

Ce découpage qui a eu lieu en 2015 avait pour but de rapprocher les gouvernants de leurs gouvernés et booster le développement mais hélas, la mise en place et le fonctionnement de cette nouvelle structure étatique est loin d'être simple du fait que les ressources financières de certaines provinces sont très réduites.

Nous devons encore noter que tout au long de son histoire la RDC a opéré autant de subdivisions administratives volontairement par le découpage et cela en fonction des réalités politique, géographique et surtout ethnique.

Régions, sous-région... Autant d'appellations qui témoignent un extraordinaire patchwork identitaire du pays.

Voici la liste de 26 provinces de la 3e république :

1. Équateur
2. Uele
3. Haut-lomami
4. Haut uele
5. Ituri
6. Kasai-central

7. Kasai-oriental
8. Kinshasa
9. Kongo-central
10. Kwango
11. Kwilu
12. Lomami
13. Lualaba
14. Mai-ndombe
15. Maniema
16. Mongala
17. Nord-Kivu
18. Nord-ubangui
19. Sankuru
20. Sud-kivu
21. Ubangi
22. Tanganyika
23. Tshopo
24. Tshiapa
25. Haut-katanga
26. Haut-lomami

Avec ce nouveau découpage le Congo est passé de 11 à 26 provinces.

## 9 CONCLUSION

Dans ce présent travail, nous sommes parties du constat selon lequel, la RDC a procédé si souvent à des réformes administratives qui n'ont dans la plupart de cas aboutit aux résultats escomptés qui est le développement car, cela s'est fait parfois dans la précipitation et sans mesure d'accompagnement. Le cas des provincettes en est une illustration...

Pour que cela arrive à atteindre les objectifs poursuivis, nous suggérons que ceci soit fait de manière ordonnée afin d'éviter le tâtonnement dont on a toujours fait montre car ce dernier dénote de l'amateurisme et d'un manque de préparation.

Ne ditons pas que sans moyen pas moyen ?

## REFERENCES

- [1] D.G. Lavroff. "L'administration publique du Zaïre : l'impact du milieu socio-politique sur sa structure et son fonctionnement," Bibliothèque (Institut d'études politiques de Bordeaux), Série Afrique noire 3, Paris, Pedone, 1973.
- [2] Cahier zaïrois d'études social et politique n°3 UNAZA.
- [3] Constitution du 15 février 2006 RD Congo.
- [4] C. DEBBASCH, grand texte administratif, T1,3e édition, ed LGD, Paris 1970.